

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

PROCES-VERBAL
de la REUNION du COMITE DIRECTEUR
Nogent-sur-Marne, le 16 octobre 2020

- 1- Approbation des procès-verbaux des comités directeurs des 1^{er} février, 3 juin et 3 août 2020
- 2- Finances
 - Plan de relance
 - Budget ajusté
 - Tarifs 2021
- 3- Assemblée générale du 5 décembre 2020
 - Lieu
 - Ordre du jour
 - Désignation des membres de la commission de surveillance des opérations électorales
 - Pouvoirs des structures déconcentrées
- 4- Election de trois nouveaux membres de la commission aviron handi
- 5- Election d'un nouveau membre du comité d'éthique et de déontologie
- 6- Haut niveau
 - Bilan des championnats d'Europe
 - Règles de sélection 2021
- 7- Réglementation sportive nationale 2021
- 8- Circuit Randon'Aviron 2021
- 9- Informations sur les subventions PSF attribuées en 2020 par l'ANS
- 10- Commissions
- 11- Autres dossiers
- 12- Questions administratives
- 13- Questions diverses

Sont présents :	Jean-Jacques MULOT	Président
	Didier MARCHANDEAU	Trésorier
	Anne NOTTELET-TOLLARD	Vice-Présidente
	Eric NOTIN	Vice-Président
	Thierry RENAULT	Vice-Président
	Isabelle LACCOURS-DANJOU	Membre du bureau fédéral
	Vincent BUSSER	Membre du bureau fédéral
	François BANTON	Membre du comité directeur
	Cédric BERREST	Membre du comité directeur
	Marie-Laurence COPIE	Membre du comité directeur
	Philippe LOT	Membre du comité directeur
	Richard MOUCHEL	Membre du comité directeur
	Bénédicte OUVRY	Membre du comité directeur
	Soizick PEROT	Membre du comité directeur
	Martine SCOTTON	Membre du comité directeur
	Arnaud TIXIER	Membre du comité directeur
	Pierre TRICHET	Membre du comité directeur
	Christian VANDENBERGHE	Membre du comité directeur
	Alain WACHE	Membre du comité directeur

Total : 19 votants

Assistent :	Patrick RANVIER	Directeur Technique National
	Gilles PURIER	Directeur Technique National Adjoint
	Vanessa LETE	Secrétaire de Direction
	Hubert BRAUD	Président de la Ligue Pays de la Loire

Excusés :	Nadia BOUDOUX	Membre du comité directeur
	Josy BREGAL	Membre du comité directeur
	Anne DAUVERGNE-PARISE	Membre du comité directeur
	Jacques DECRIEM	Membre du comité directeur
	Sophie GAUTIER-GUYON	Secrétaire Générale (assiste à distance)
	Pierre GOUDET	Membre du comité directeur
	Stéphane GUERINOT	Membre du comité directeur
	Laurent IRAZUSTA	Membre du comité directeur
	Aude LUSETTI	Membre du comité directeur
	Vincent ALLIGIER	Président de la Ligue PACA
	Michel LAGAUZERE	Président de la Ligue Nouvelle-Aquitaine
	Luc PONCELET	Président de la Ligue Occitanie
	Alain TELLIER	Président de la Ligue Centre-Val de Loire
	Philippe TUNCQ	Président de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté
	Sylvain HOICHE	Président de la Ligue Martinique

JJ. Mulot, ne se représentant pas pour un nouveau mandat, préside sa dernière séance de comité directeur et ouvre les débats à neuf heures. Il remercie l'ensemble des membres de leur présence compte tenu du contexte sanitaire difficile.

1. Approbation des procès-verbaux des comités directeurs du 1^{er} février, 3 juin et 3 août 2020

JJ. Mulot soumet à l'approbation les procès-verbaux des comités directeurs du 1^{er} février, 3 juin et 3 août 2020.

C. Vandenberghe revient sur les annonces faites suite au comité directeur du 3 août. Une demande de convocation du comité directeur avec différents points à l'ordre du jour dont l'élection d'un président par intérim avait été sollicitée par plusieurs membres. Il regrette qu'aucune réponse hormis un contact avec T. Renault n'ait été faite.

Il revient également sur le plan de relance initié par la fédération et déplore que le comité directeur n'ait pas été concerté en amont.

Enfin, il interpelle le comité directeur sur la lettre récemment diffusée par C. Charles et indique que ceux et celles qui relaient ce courrier sont autant répréhensibles que l'auteur de cette lettre.

JJ. Mulot confirme avoir bien reçu par mail le 29 septembre cette lettre de C. Charles. Il indique qu'il n'y a pas répondu et qu'il ne tient pas à être instrumentalisé dans cette polémique.

Le Président répond également aux deux autres points évoqués par C. Vandenberghe :

- au sujet des 17 demandes de convocation du comité directeur le 14 août, JJ. Mulot confirme qu'il n'y a pas donné suite compte tenu du fait que l'ordre du jour proposé n'était pas recevable
- s'agissant du plan de relance, il indique que son contenu a été validé par le bureau fédéral et communiqué aux ligues, aux comités départementaux et aux clubs, mais constate en effet qu'aucun message particulier n'a été fait au comité directeur. Il reconnaît que c'est une erreur et que le comité aurait dû au minimum être informé de la décision du bureau et aurait pu aussi être consulté pour avis et/ou validation

C. Vandenberghe souligne que ce dernier point était important, le comité directeur aurait pu faire des propositions.

LES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DES COMITES DIRECTEURS DU 1^{er} FEVRIER, 3 JUIN ET 3 AOUT SONT APPROUVES A L'UNANIMITE (17 votants/17 présents).

2. Finances

• Plan de relance

Plusieurs actions ont été initiées afin d'accompagner la relance de l'activité à partir de septembre : des actions de promotion et de communication et le versement d'aides financières aux ligues, aux comités départementaux et aux clubs en difficulté. Cette partie des aides financières sera détaillée un peu plus loin par D. Marchandeu dans sa présentation du budget ajusté.

Pour la partie promotion et communication, E. Notin liste les actions réalisées à ce jour :

- Création d'un film permettant de promouvoir toutes les pratiques ; ce film a été vu plus de 150 000 fois ; il est à disposition de tous les clubs qui souhaitent l'utiliser pour leur campagne de communication.
- Lancement d'une campagne de promotion sur les réseaux sociaux basée sur l'angle de la famille
- Deux opérations ont été étudiées afin de développer les contacts de proximité :
 - Personnalisation de sacs à pains ; le faible nombre de clubs intéressés à ce jour (13) n'a pas permis de finaliser une offre financière intéressante ; elle pourra faire l'objet d'une nouvelle étude plus tard.

Partenariat le groupe E. Leclerc Drive qui permettait de gagner des initiations au sein des clubs partenaires de l'opération ; plus de 2 000 initiations ont été finalisées au travers de cette opération. L'accompagnement de la digitalisation des clubs dans le cadre d'un partenariat finalisé avec « Mon asso facile », offre soutenue par la MAIF, qui permet de numériser le fonctionnement de son association (gestion du fichier des membres, comptabilité, communication, ...)

- La valorisation des clubs dans le dispositif « Mon club près de chez moi » porté par le CNOSF
- La finalisation d'une plateforme numérique sur laquelle les structures pourront personnaliser des supports de communication et les faire imprimer ; trois univers ont été créés : mer, rivière et indoor ; elle sera opérationnelle dans la première quinzaine de Novembre.

S. Perot demande si l'opération avec le groupe E. Leclerc est durable dans le temps.

E. Notin répond négativement, il s'agissait d'une opération ponctuelle.

E. Notin incite les clubs à exploiter les opportunités offertes par l'usage du numérique

P. Trichet pense que le contexte actuel est porteur pour l'aviron sport de nature.

Le groupe Renault va faire une campagne internet nationale avec l'aviron et une ligne de vêtements éco-conçus.

Un bilan des actions est joint en annexe de ce compte rendu. (Annexe 1)

D. Marchandeu précise que le coût de ces actions de promotion et communication a été validé à hauteur de 60 000 euros dont 40 000 euros pour la personnalisation.

• Budget ajusté (Annexe 2)

D. Marchandeaude commente le document 3 colonnes "Budget 2020, Budget ajusté 2020 et écarts" (annexe 2).

Analyse des écarts :

• Fonctionnement :

• Dans les charges :

- Fonctionnement des instances : moins 37 000 euros du fait d'une assemblée générale au lieu de deux programmées et moins de réunions de comités, de bureaux et de commissions.
- Fonctionnement du siège fédéral : plus 18 687 euros du fait d'achats importants de produits dans le cadre des mesures sanitaires actuelles et plus de maintenances et entretiens.
- Licences : moins 20 753 euros dû notamment à une ristourne de l'assurance Maif.
- Promotion et partenariat : du fait de l'annulation des grandes manifestations nationales et internationales y compris les JO et JP, diminution de 277 000 euros mais 60 000 euros de plus dans le cadre du plan de relance.
- Livre Aviron : moins 12 400 euros car moins de ventes de livre aviron et de livres de formation.
- Charges diverses affectées : il s'agit d'honoraires et de charges sur exercice antérieur.
- Arrêt de la provision Taxe transport IDF soit moins 24 700 euros.

• Dans les produits :

- Licences et affiliations : moins 96 000 euros sur les licences A et U, moins 10 000 euros sur les I et BF et moins 23 000 euros sur les licences D soit une perte net de plus de 110 000 euros (montant des licences non encaissées diminuées de la non ristourne aux ligues).
A date, nous sommes à -5% de licences par rapport à l'année dernière.
- Livre aviron : moins de vente du livre aviron, de livres de formation et de séances Avifit.
- Produits divers : moins de produits de fonctionnement.
- Provision taxes transports IDF : arrêt de la provision Taxe transport IDF d'où reprise globale de la provision en compte soit plus 58 384 euros.

• Promotion sport grand nombre :

• Dans les charges :

- Stages et compétitions : une économie de 35 000 euros suite à l'annulation du Match France-Grande-Bretagne.
- Structuration territoriale : moins de ristourne sur licences, plan de relance : 85 000 euros d'aides ont été versés aux clubs organisateurs et aux structures en difficultés, 98 000 euros aux comités départementaux et 64 300 euros aux ligues soit le montant prévu pour la Coupe des Régions. Les critères d'octroi d'aides pour les comités départementaux ont été définis d'après les projets présentés à l'ANS.
- Organisations : économies sur les frais d'organisation et de de communication.
- Représentations internationales : économies car peu de manifestations internationales et les réunions des commissions FISA se sont déroulées en visio.

- Mise en œuvre des grands événements : organisation du WRICH : les dépenses ont été réparties entre la communication sur laquelle la TVA est récupérée à 100% et le reste avec une récupération de la TVA à un taux de 23%.
- Dans les produits :
 - ANS soutien vidéo : moins 32 000 euros car aucune retransmission TV du fait de l'annulation des manifestations.
 - ANS fonctionnement PFS : une subvention supplémentaire de 12 000 euros a été octroyée pour la gestion en interne.
 - Droits d'engagements : moins 92 000 euros car pas de championnats et remboursements des droits d'engagements pour Gravelines.
 - Subventions CR IDF/WRICH : un peu moins de partenariat New Wawe et de location de stands.
 - Produits autres : Pas de produits suite à l'annulation du Match France-Grande-Bretagne. Une aide du CNOS pour les retransmissions TV était également prévue sur ce poste.
- **Sport haut-niveau :**
- Dans les charges :
 - Mission d'Aide à la Performance : 32 000 euros de plus mais compensés par subvention de l'INSEP du même montant.
 - Stages et compétitions juniors : pas de stage franco-allemand.
 - Formation et aides personnalisées : les aides FFA et les primes à la performance n'ont pu être versées suite notamment aux annulations des JO et JP.
- Dans les produits :
 - moins 100 000 euros : la subvention du MS était connue au mois de février. La fédération attendait un second tour comme habituellement mais qui n'aura pas lieu.
 - moins de refacturation pour participation des sportifs en filières.

Le montant de la subvention du MS est de 3 100 500 euros.

Le bilan de fin d'année devrait être équilibré.

A.Wache demande si des primes sont prévues pour les sportifs médaillés aux championnats d'Europe.

D. Marchandau indique qu'une prime est habituellement versée aux champions d'Europe senior.

A.Wache aborde la complexité de la saisie des licences à la semaine.

G. Purier indique que le certificat médical n'est pas demandé pour la saisie de ces licences et cela n'est pas bloquant.

Il est possible d'importer des fichiers pour les clubs ayant de gros volumes de saisie.

Le Trésorier fait part de deux éléments importants, dans ce budget ajusté :

- Des fonds dédiés de 77 000 euros sur le haut niveau ont été constatés.
- Affaire Morin/FFA : la FFA a été condamnée à verser environ 40 000 euros en appel. Compte tenu d'erreurs importantes constatées dans les conclusions de la cour d'appel, nous examinons la possibilité d'un pourvoi en cassation.

• Tarifs 2021

Les propositions de tarifs avaient été arrêtées lors du CD de février mais n'ont pu être validées par l'assemblée générale de mars 2020 suite à son annulation.

Il a donc été décidé de diffuser aux clubs les tarifs inchangés, basés sur la saison 2020, à travers la lettre de rentrée de la secrétaire générale.

Il est donc proposé que les tarifs 2021 soient validés, sans changement par rapport à 2020/2021, lors de l'assemblée générale du 5 décembre.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE (17 présents/17 votants).

• Droits de mutation 2021

Concernant les tarifs de droit de mutation, il est proposé de garder les mêmes tarifs que la saison 2020.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE (17 présents/17 votants).

3. Assemblée générale du 5 décembre 2020

• Lieu

JJ. Mulot rappelle qu'il a été évoqué à plusieurs reprises de tenir l'AG à l'hôtel du Port à Nogent. Or, la situation sanitaire actuelle laisse craindre que celle-ci ne puisse se tenir en présentiel mais qu'elle doive se tenir en distanciel.

Deux possibilités doivent donc aujourd'hui être envisagées. Soit organiser l'AG à l'hôtel du Port à Nogent, soit l'organiser en distanciel s'il s'avère impossible de la tenir en présentiel à l'endroit prévu. Dans ce dernier cas, il faudra recourir à un prestataire et il sera nécessaire d'établir un process très précis qui sera validé par le comité directeur.

Il est abordé la question de la répartition des voix entre les délégués d'une même ligue ayant deux ou trois délégués. Le mode de répartition n'est pas précisé dans les règlements fédéraux. Mais, dans le cas d'une AG en distanciel, cette répartition doit être définie avant l'AG afin que le prestataire puisse l'intégrer dans son process.

Cette répartition doit être laissée à l'appréciation des délégués mais doit être définie suffisamment à l'avance. Il pourrait ainsi être envisagé 50/50 si 2 délégués et 1/3, 1/3, 1/3 si 3 délégués sauf avis contraire des délégués communiqué à temps au prestataire.

Après discussion,

LE COMITE DIRECTEUR VALIDE :

- LA TENUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 5 DECEMBRE A L'HOTEL DU PORT A NOGENT EN PRESENTIEL (19 Votants/19 présents).
- LA TENUE DE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 5 DECEMBRE EN DISTANCIEL DANS LE CAS DE MESURES ADMINISTRATIVES EMPECHANT LA TENUE EN PRESENTIEL. (19 Votants/19 présents).

Dans le cas d'une AG en distanciel, un process sera adressé pour validation au comité directeur avant diffusion aux délégués.

• Ordre du jour (Annexes 3 et 4)

Deux ordres du jour sont proposés : l'un pour une réunion en présentiel et le second en distanciel.

JJ. Mulot aborde la présentation des candidats au comité directeur. Il est proposé que chacun des candidats adresse à la FFA un document avec une photo et une présentation succincte.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE LES DEUX ORDRES DU JOURS (19 votants/19 présents).

• Désignation des membres de la commission de surveillance des opérations électorales

JJ. MULOT rappelle que, en vue de l'assemblée générale élective du 5 décembre prochain, le comité directeur doit procéder à l'élection de 3 membres composant la commission de surveillance des opérations électorales. Il rappelle le rôle de cette commission (article 20 des statuts).

Le bureau fédéral propose trois candidats qui sont à la fois des juristes reconnus et ayant une bonne expérience en matière de droit du sport : président Benjamin Peyrelevade, membres Skander Kaara et Hélène Marechal-Huet.

JJ. Mulot fait circuler les CV de ces trois personnes.

P. Lot se dit gêné par le fait que ces 3 personnes soient proposées par JJ. Mulot alors qu'auparavant il n'avait jamais été fait appel à des personnes extérieures.

JJ. Mulot se dit extrêmement surpris par cette intervention qui semblerait insinuer un manque de neutralité de ces trois personnes dont il serait complice. Il ajoute que le choix de personnes de cette qualité et de plus extérieures à la fédération est au contraire un gage de sérieux et de transparence. Mais il n'est bien sûr pas opposé à d'autres propositions.

A L'ISSUE D'UN VOTE, SONT DESIGNES, A L'UNANIMITE (19 votants/19 présents) MEMBRES DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES : B. PEYRELEVADÉ (PRESIDENT), S. KAARA et H. MARECHAL-HUET.

• Pouvoirs des structures déconcentrées

JJ. MULOT rappelle que 16 ligues et 70 comités départementaux ont suffisamment de licences pour avoir un droit de vote à l'AG du 5 décembre.

Sur ces 70 comités, 22 comités départementaux n'ont pas à ce jour de statuts approuvés par la fédération, c'est-à-dire des statuts validés en AG respectant les statuts types des comités départementaux.

Le bureau fédéral propose que ces comités puissent voter lors de l'AG du 5 décembre et ce, malgré l'article 5 des statuts et l'article 22 du règlement intérieur.

F. Banton est opposé à ce que les comités n'étant pas en règle puissent exercer leur droit de vote.

B. Ouvry rejoint F. Banton : les comités départementaux ont suffisamment été sollicités pour se mettre en règle.

JJ. Mulot demande si le comité directeur souhaite priver de droit de vote la structure déconcentrée qui n'est pas en conformité statutaire.

LE COMITE DIRECTEUR SE PRONONCE SUR LA SUSPENSION DU DROIT DE VOTE DES STRUCTURES DECONCENTREES N'ETANT PAS EN REGLE STATUTAIREMENT A : 1 CONTRE, 13 POUR et 5 ABSTENTION (19 votants/19 présents).

A ce jour, 22 comités départementaux ne sont pas en règle. Certains de ceux-ci le seront dans les semaines qui viennent. Le bureau fera un point précis avant la fin novembre et informera les structures déconcentrées qui seront privées de droit de vote à l'AG du 5 décembre.

Il est rappelé que toutes les structures déconcentrées ont été informées de la nécessité de tenir une assemblée générale pour désigner à bulletin secret leur(s) représentant(s) à l'AG de la FFA.

4. Election de trois nouveaux membres de la commission handi aviron

Suite à la signature d'une convention entre la FF Aviron et la FF Sport Adapté, il avait été envisagé d'intégrer à la commission handi-aviron, plusieurs personnes du sport adapté.

I. Danjou propose Caroline Petiot du SHA Havre, Dominique Guende de l'Avi Sourire et Christophe Briand du SNO Saint-Nazaire.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE (19 votants/19 présents) CETTE PROPOSITION.

5. Election d'un nouveau membre du comité d'éthique et de déontologie

JJ. Mulot propose suite à la démission de V. Tollard, élue en qualité de présidente du comité départemental du Val-de-Marne, E. Jannot, président du CN Creusot, en qualité de nouveau membre du comité d'éthique et de déontologie.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE (19 votants/19 présents) CETTE PROPOSITION.

6. Haut niveau

• Bilan des championnats d'Europe

Trois championnats d'Europe qui se sont déroulés dans un contexte particulier.

• Championnat d'Europe U23 :

32 nations ont participé. La Grande-Bretagne n'était pas présente.

11 équipages tricolores.

La France a remporté 4 médailles.

- **Médaille d'or :**

Quatre avec barreur féminin : Emma Cornelis (Nancy SN), Pauline Rossignol (Joinville AMJ), Adèle Brosse (Rouen CNA), Maya Cornut-Danjou (Libourne CN) barrées par Elsa Taboulet (Grenoble Av).

Quatre de couple masculin poids léger : Corentin Amet (Bordeaux EN), Florian Ludwig (Chambéry CN), Baptiste Savaete (Aix-les-Bains EN), Pierrick Verger (Rouen CNA).

- **Médailles de bronze:**

Double masculin poids léger : Ferdinand Ludwig (Lac Bleu AV)/ Paul Tixier (Mâcon SR)

Quatre de couple féminin poids léger : Aurélie Morizot (Boulogne 92), Loanne Guivarc'h (Nantes CA), Inès Boccanfuso (Basse-Seine SN), Fanny Puybaraud (Annecy CN).

• **Championnat d'Europe Junior :**

Ont manqué l'Allemagne, la Garde-Bretagne et l'Italie.

Championnat relevé

10 équipages tricolores.

La France a remporté six médailles :

- **Médailles d'or :**

Skiff masculin : Victor Marcelot (Saintes CA)

Quatre sans barreur féminin : Marion Chagnot (Nancy SN), Ruxandra Botezatu (Nice CN), Lou-Anne Caniard (Sedan AV), Noémie Sèpe (Reims CN).

- **Médailles d'argent :**

Quatre avec barreur : Killian Adams (Joinville AMJ), Zadig Hoang (Joinville AMJ), Pierre Minniti-Andrei (Melun CN) et Mathias Meriguet (Joinville AMJ), barrés par Lucie Mercier (Joinville AMJ).

Quatre sans barreur masculin : Grégoire Charles (Bressols Av), Alexandre Barsse (Toulouse A), Dorian Marques-Vigneron (Reims CN) et Fergus Nevill (Toulouse A).

Deux sans barreuse : Fleur Vaucoret (Aix-les-Bains EN), Émilie Mouchet (Aix-les-Bains EN).

- **Médaille de bronze :**

Quatre de couple féminin : Jeanne Roche (Marseille CA) , Gaïa Chiavini (Monaco SN), Ilona Rey-Nouzaret (Lyon-Caluire AC), Moïra Bouloré (Nantes CA).

• **Championnat d'Europe Senior :**

31 nations engagées.

14 équipages tricolores.

La France a remporté trois médailles :

• **Médaille d'or**

PR1 W1x : Nathalie Benoit (RC Marseille)

• **Médailles de bronze**

PR3 Mix4+ : Antoine Jesel (Joinville AMJ), Rémy Taranto (RC Marseille), Margot Boulet (CA Nogentais), Guylaine Marchand (A Saint-Cassien), barreur : Robin Le Barreau (EN Bordeaux)

W2x : Élodie Ravera-Scaramozzino et Hélène Lefebvre (SESN Encouragement)

Les résultats sont décevants chez les hommes.

Il est regrettable que le M2x ait dû faire forfait pour cause de COVID. Le potentiel de H. Boucheron et M. Androdias reste indéniable.

Le M4- a montré des capacités. La présence de D. Mortelette apporte de la rigueur et de l'expérience à cette embarcation.

Le LM2x envoie un signal positif en gagnant la finale B.

Le M2- doit se remettre en question. Un échange a eu lieu à l'issue de la course. Les rameurs sont prêts à écouter l'encadrement.

Le W2x fait preuve d'une forte volonté.

Le LW2x a été en difficulté avec un niveau très dense. Elles restent dans le jeu.

Le W4x a gagné la finale B devant la Russie, 1^{er} bateau non qualifié en 2019, c'est intéressant et encourageant.

Le W4- termine 8^{ème} avec un niveau élevé. Perspectives de progression pour l'avenir. Plus de la moitié du groupe femmes sont des U23.

Discussions :

V. Busser : quelle préparation aurait choisi le 2-H si les JO avaient été cette année ?

P. Ranvier ne peut répondre à cette question. Il est nécessaire de revenir à notre savoir-faire dont les frères Onfroy se sont un peu éloignés ces derniers temps. Il faudra montrer plus de fermeté sur les exigences et se montrer solidaires sur les décisions prises. Il faut plus de rigueur et d'exigence à ces deux rameurs. Il faut espérer que cette contre-performance va les faire réagir.

A.Wache : les filles ont fait un stage en hypoxie. Y-a-t-il un retour sur ce stage, des analyses ont-elles été faites ?

P. Ranvier indique que l'ensemble des filles, le W2x et le LW2x ressentent les bienfaits de ce stage sur leurs parcours ainsi que le W4x.

A. Wache : le LW2x ne s'est pas retrouvé techniquement après les vacances estivales qui prévoyaient une coupure avant les Europe.

P. Ranvier rappelle que le calendrier a été modifié cette année et la pause a été décidée en août au vu de la programmation.

A. Wache, les résultats du groupe masculin, restent inquiétants.

Chez les juniors, A. Wache demande si le mode de sélection initié cette année est positif.

P. Ranvier répond positivement et indique que cela est renouvelé pour 2021.

I.Danjou intervient sur la dynamique de groupe et regrette que l'on se prive de formations dans ce domaine auprès des sportifs.

P. Ranvier précise que l'important travail réalisé depuis plusieurs années sur la préparation mentale a permis de lever l'essentiel des difficultés relatives à la dynamique collective.

A.Tollard demande s'il est envisagé de réunir les groupes masculins et féminins sur les mêmes lieux de stages pour recréer une dynamique.

P. Ranvier rappelle que cette année les groupes ont été réunis. Pour des questions logistiques, il n'est pas possible de réunir à chaque regroupement la totalité de sportifs.

• Règles de sélection 2021 (Annexes 5, 6, 7,8)

Le chemin de la sélection précise les étapes pour les différentes catégories avec les épreuves du dernier trimestre. (Annexe 5)

P. Ranvier présente et commente les 3 avenants aux règles de sélection :

- avenant n°1 : règles de sélection des rameurs et rameuses et principes de qualification des équipages pour la constitution de l'équipe de France Olympique :

Ce qui change : les parcours organisés en décembre détermineront la composition des équipages qui participeront au championnat d'Europe de Varèse.

Le championnat de France bateaux courts ne sera pas sélectif pour les équipages présentés à Varèse.

T. Renault : le résultat du CFBC n'aura pas d'incidence sur la composition des équipages pour le championnat d'Europe ?

P. Ranvier répond positivement. En cas de contre-performance à Varèse, les résultats des championnats de France en bateaux courts pourront être pris en compte pour procéder au renforcement des équipages concernés.

- avenant n°2 : règles de sélection des rameurs et rameuses et principes de qualification des équipages pour la constitution de l'équipe de France Paralympique.

Pas de changement par rapport à la version de l'an passé si ce n'est le calendrier.

- avenant n°3 : règles de sélection des rameurs et rameuses et principes de qualification des équipages pour la constitution de l'équipe de France senior, U23, non olympique, non paralympique et junior

Ce qui change : des parcours seront effectués fin avril début mai pour constituer les équipages en perspective du championnat d'Europe Junior et la régates de sélection début juillet sera sélective pour les championnats du monde Junior.

Discussion :

Pour les juniors, C. Vandenberghe demande si la régates de sélection se déroulera en même temps que la Coupe des Régions.

P. Ranvier répond positivement. Une réflexion de modification du programme de la Coupe des Régions est à l'étude. Une proposition est faite pour les J16 dans la réglementation nationale. Il a semblé trop tôt pour présenter la modification pour les J18, le projet existe mais doit être étudié.

C. Vandenberghe indique qu'un changement de format de la Coupe des Régions nécessite une concertation des présidents de ligue et des ETR.

A. Wache approuve la régates de sélection et la possibilité de laisser tous les sportifs concourir.

C. Berrest émet une remarque par rapport au contexte sanitaire avec la nécessité d'ajouter une clause ou des dispositions en ce sens.

P. Ranvier indique qu'une clause sera ajoutée.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE (19 votants/19 présents) LES 3 AVENANTS DES REGLES DE SELECTION DES RAMEURS ET RAMEUSES ET

PRINCIPES DE QUALIFICATION DES EQUIPAGES POUR LA CONSTITUTION DES EQUIPES DE FRANCE.

JJ. Mulot remet trois Médailles Jeunesse et Sport à trois membres du comité directeur : Ces trois médailles sont attribuées par la Ministre des Sports sur proposition de la fédération :

- Sophie Gautier-Guyon reçoit la Médaille d'or
- Eric Notin reçoit la Médaille d'or
- Anne Tollard-Nottelet reçoit la Médaille d'argent

7. Réglementation sportive nationale 2021

T. Renault commente le projet de réglementation sportive 2021 adressé à tous les membres du Comité directeur (annexe 9).

- page 4 : les quotas sont à modifier.
- page 6 : le championnat de France indoor se déroulera à distance au vu du contexte sanitaire actuel.

T. Renault demande au comité de valider les tarifs et plus particulièrement pour les épreuves collectives. Le tarif de 50 euros est proposé pour ces épreuves, tarif basé sur les frais de logistiques, de maintenance...

I. Danjou demande si les sportifs de haut niveau participeront.

P. Ranvier indique que les sportifs y participeront en se regroupant dans un pôle par exemple.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE LE TARIF DE 50 EUROS POUR LES EPREUVES COLLECTIVES A 18 POUR ET 1 ABSTENTION (19 votants/19 présents).

- page 7 : chaque zone ou ligue peut organiser pour les jeunes une tête de rivière.
- page 8 et 9 : le critérium national du sport adapté devient un championnat de France.

- page 13 : quelques modifications : suppression du 8+ J16 et ajout du 2- et du 2x afin de constituer et de relever le niveau du collectif du Match France-Grande-Bretagne.

C. Vandenberghe renouvelle sa demande concernant une concertation des présidents de ligue et des ETR sur les modifications apportées au programme de la Coupe des Régions.

T. Renault indique qu'à plusieurs reprises ce sujet a été évoqué en commission des compétitions dont les comptes rendus ont été adressés au comité.

JJ. Mulot rappelle que lors de la réunion du comité directeur d'octobre 2019 et la réunion des présidents de ligues, Y. Schulte avait exposé les modifications de cette manifestation. Lors de cette présentation, aucun retour n'avait été fait.

P. Trichet souhaite que le 8+ J16 soit préservé.

T. Renault propose d'adresser, pour concertation, aux présidents de ligue le projet de la Coupe des Régions avec une variante concernant le 8+J16. JJ. Mulot propose que la réglementation sportive de la Coupe des Régions ne soit votée par le comité directeur qu'après le résultat de cette concertation.

- page 16 : ajout d'une Coupe des Régions aviron sport adapté.
Concernant le championnat de France, l'interdiction de doubler (master/senior) a été levée

- page 17 : championnat de France para-aviron et aviron sport adapté : ajout de catégories.

- page 23 : ce qui concerne la sélection a été supprimée.

En 2019, le comité a autorisé la participation des équipages mixtes de clubs. Cette année, les avis sont partagés : certains souhaitent des équipages mixtes de clubs et d'autres sont contre.

R. Mouchel préconise de garder les mixtes de clubs car il s'agit d'une compétition festive et souhaite l'avis du comité.

T. Renault indique qu'il s'agit d'un championnat de France. Pour cette raison, la réglementation propose la participation de bateaux de clubs uniquement.

P. Ranvier : il est important de garder une unité fédérale sur les championnats. Si l'on veut que le Beach devienne un championnat de France à part entière cela suppose que la participation soit réservée aux équipages de clubs.

A. Tixier rappelle que le championnat de France bateaux courts autorise les mixtes de clubs.

JJ. Mulot demande au comité directeur de se prononcer sur la participation d'équipages mixtes de clubs au championnat de France de Beach Rowing.

LE COMITE DIRECTEUR SE PRONONCE COMME SUIT :

- RESTREINDRE AUX EQUIPAGES DE CLUBS UNIQUEMENT : 6 POUR
- AUTORISER LES EQUIPAGES MIXTES DE CLUBS : 10 POUR
- 3 ABSTENTIONS

PAR CONSEQUENT, LES EQUIPAGES MIXTES DE CLUBS SONT AUTORISES A PARTICIPER AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE BEACH ROWING.

- page 35 : le classement Coupe des Régions sera à étudier.

- page 39 : le classement indoor a été actualisé.

JJ. Mulot propose que la réglementation sportive intégrant les observations et précisions apportées en séance soit soumise au vote hors Coupe des Régions.

La réglementation de cette manifestation sera soumise ultérieurement à un vote dématérialisé.

LE REGLEMENTATION SPORTIVE 2021 (HORS COUPE DES REGIONS) EST APPROUVEE A 17 POUR ET 2 ABSTENTION (19 votants/19 présents).

8. Circuit Randon'Aviron 2021 (annexe 10)

52 randonnées postulent au label Randon'Aviron 2021 et sont proposées à la labellisation. Après étude des dossiers, la commission ne fait pas d'observation sur ces candidatures

LE COMITE DIRECTEUR DÉCERNE A L'UNANIMITE (19 votants/19 présents) LE LABEL RANDON'AVIRON 2021 A CES 52 RANDONNÉES.

M. Scotton indique que "La Pelle du Pied" est à nouveau désignée Randonnée de l'année pour 2021 car annulée en 2020 à cause de la Covid.

9. Informations sur les subventions PSF attribuées en 2020 par l'ANS

G. Purier fait un bilan de la campagne 2020 (annexe 11).

Au vu des missions qui étaient auparavant gérées par l'ANS et qui ont basculé sur la FFA, A. Wache demande comment la FFA arrive à gérer la charge supplémentaire de ce dossier et si des compensations sont versées.

JJ. Mulot indique que la FFA s'y retrouve mais de façon incomplète. La FFA touche 20 000 euros de l'ANS par an sur deux ans (2019 et 2020) pour pouvoir gérer ce dossier. Cette année, la FFA a reçu une subvention complémentaire de 12 000 euros ce qui reste encore inférieur par rapport au temps passé sur ce dossier.

Les priorités subventionnées il y a deux ans ne sont plus les mêmes que celles soutenues maintenant. Les projets aidés sont les projets sportifs des clubs correspondant davantage à leurs besoins.

Pour 2021, le budget de l'ANS n'a pas encore été voté.

10. Commissions

• Commission des compétitions

Une réunion se tiendra le 16 novembre.

• Commission scolaire

A. Tollard précise qu'une réunion se tiendra prochainement. La commission travaille à :

- la création d'épreuves en ligne
- des documents de formation à destination des professeurs d'EPS
- la rédaction d'articles : la Revue EPS a partagé l'article de "Rame en 5ème se jette à l'eau"
- la création de section d'excellence sportive
- l'aviron en primaire
- l'offre aviron UNSS partagée

A. Tollard remercie les membres de la commission scolaire ainsi que K. Poirier, H. Gigleux et M. Jullien.

• Commission universitaire

ML. Copie fera suivre le compte-rendu de la CMN du 11 octobre.

• Commission aviron de mer

R. Mouchel se dit ravi du nombre d'engagés au championnat de France mer de Saint-Nazaire.

Un regret de ne pas avoir vu aboutir le code des régates de beach rowing.

- **Commission para-aviron**

I. Danjou remercie la commission handi-aviron ainsi que G. Purier et H. Gigleux.

11. Autres dossiers

Label Ecole Française d’Aviron

Au regard du contexte particulier lié à la crise Covid-19 qui a rogné une partie de la saison 2019-2020, la FFAviron a pris la décision de s’appuyer sur le bilan d’activité 2019 pour les demandes de labellisation Ecole Française d’Aviron 2021.

Le bilan d’activité reprendra les données 2019 : licences, brevets de rameurs, titres scolaires, les participations aux randonnées et aux épreuves nationales.

L’encadrement actuel du club sera à déclarer et la demande éventuelle de mentions complémentaires devra également être complétée.

Si le bilan d’activité 2020 et/ou l’encadrement requis est supérieur à 2019, et qu’il permet au club d’obtenir un label de niveau supérieur, une réclamation justifiée devra être envoyée à la FFA pour être étudiée.

12. Questions administratives

LE COMITE DIRECTEUR PROCEDE À L’UNANIMITE (18 présents) :

- **Affiliations**

Pelle Mosane Givet (Ligue Grand-Est)

Nautisme Sport Ecole – Yo Te Di (Ligue de Martinique)

Cercle d’Aviron de Bresse-Louhanaise (Ligue Bourgogne-Franche-Comté)

- **Radiation**

Aviron Excevenex Skiff (Ligue Auvergne-Rhône-Alpes)

Club Nautique Givetois (Ligue Grand-Est)

Aviron Guyenne (Ligue Nouvelle-Aquitaine)

- **Mise en sommeil**

Rowing Club de l’Argens (Ligue Provence-Alpes-Côte d’Azur)

13. Questions diverses

- **CPJ/Terre de Jeux 2024**

S. Perot : l’annonce des bases arrière 2024 a été faite.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

Destinataires : Membres du comité directeur, Présidents de ligues, P. RANVIER, G. PURIER